



L'info

RETRAITÉS PRÉRETRAITÉS

TRIMESTRIEL - N°75

SOMMAIRE

01 ÉDITO

02/03 VIE SOCIALE

- Réforme des retraites : des retraités bien actifs
- Des musiques pernicieuses...

04/05 PROBLÈME DE SOCIÉTÉ

- Vous avez dit solidaires ?
- Téléphone portable (2^{ème} partie) : Comment sécuriser vos données ?

06/07 INFORMATION PRATIQUE

- Voyager à l'étranger...
- Rions un peu

08 MILITANTS DISPARUS

- Hommage à Ferdinand GENDREY, André FREZEL
- Aux militants disparus

Directeur de la publication

► GÉRARD ALBESSART

Rédacteur en chef

► RAYMOND DENOYELLE

Rédaction

► PIERRE FILLAUD

► ANDRÉ DESLOGES

► JEAN-PIERRE BORIE

► JACQUES PITIOT

► JEAN-CLAUDE BRETON

► JEAN-LUC BURGAIN

► ISABELLE RAMICOURT

► CHRISTIANE CHAPARD

Face au mépris et au passage en force, Le combat syndical continue!

Alors que plus de 70 % de la population, dont 90 % des actifs, sont opposés à la retraite à 64 ans et à l'allongement des durées de cotisation, que depuis le 19 janvier, à l'appel de toutes les organisations syndicales (du jamais vu depuis 1995), jeunes - actifs et retraités, par millions, manifestent contre cette réforme injuste et antisociale, le Gouvernement vient de passer en force sa réforme, en utilisant le 49-3.

Si, d'après d'aucuns, « ce n'est pas la rue qui gouverne », un élu ne devrait pourtant pas oublier (ou feindre d'oublier) qui lui a accordé ses prérogatives à diriger le pays. En démocratie, selon la définition, le peuple est souverain !

Pour nos décideurs, il n'y a pas d'alternative ! Il faut réformer notre système de retraites. C'est cela ou la faillite ont claironné nos ministres.

Sauf à répondre aux exigences des marchés financiers, qu'y a-t-il d'urgent à réformer ? 10 milliards de déficits prévus en 2027 ! Comparés aux 350 milliards versés chaque année, c'est juste un découvert de 2,87 %. Certes, il faut être vigilant, mais les syndicats et certains économistes avisés ont proposé d'autres solutions, entre autres, augmenter les salaires, maintenir en emploi les seniors... Si les 310 000 seniors au chômage travaillaient, ce serait 8 milliards de plus dans les caisses.

Nous traversons une crise sociale qui conduit à une crise sociétale. Il fût un temps où les élites qui nous gouvernaient, malgré leurs divergences, partageaient une même valeur : celle du bien commun de la population, de l'intérêt général. Celles qui nous dirigent aujourd'hui (peut-on encore parler « d'élites » ?), répondent plus aux exigences économiques du néolibéralisme qui réclame plus de marchés concurrentiels, moins de biens communs (services publics, droits sociaux) et moins d'État.

En refusant d'entendre la revendication des syndicats, notamment de FO, et de la majorité de la population d'abandonner cette réforme, le gouvernement affiche son mépris envers celles et ceux qui travaillent. Il s'enferme dans une idéologie dangereuse pour notre démocratie. **Pour Force Ouvrière, le gouvernement doit retirer sa réforme antisociale !**

Au-delà de celle-ci, c'est notre modèle social humaniste, issu du Conseil National de la Résistance, qui est menacé par cette logique libérale des marchés financiers. Depuis des années, les retraités voient s'amoinrir de plus en plus leurs conditions de vie et celles de leurs enfants et petits-enfants. En participant aux combats avec les actifs, ils expriment leur refus de la casse sociale imposée.

Force Ouvrière se bat et se battra contre toute réforme ou idéologie qui, en reniant l'histoire, vise à remettre en cause nos acquis sociaux. Elle met et mettra en exergue l'objectif fondateur de notre Sécurité Sociale :

« Garantir à chacun, qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes ».

Gérard Albessart

RÉFORME DES RETRAITES, DES RETRAITÉS BIEN ACTIFS !

Présents dans toutes les manifestations contre la réforme des retraites, les retraités démontrent leur engagement et leur solidarité avec les jeunes et les actifs pour défendre les conditions de vie de tous !



QUIZ POISSON D'AVRIL

1. À quel roi français doit-on, selon la légende, le fameux Poisson d'Avril ?

- a : Charles IX
- b : Louis XIV
- c : Philippe Auguste
- d : Pépin le Bref

2. Au début du XX^{ème} siècle, que faisait-on pour fêter ce jour ?

- u : On libérait tous les poissons de leurs aquariums
- v : On envoyait des cartes postales
- w : On allait tous à la pêche aux anguilles
- x : On allait expier nos péchés

3. À la SNCF, quelle voix annonçait les retards et arrivées des trains lors d'un fameux Poisson d'Avril ?

- p : Celle de l'inspecteur Colombo
- q : Celle de Jacques Chirac
- r : Celle d'Homer Simpson
- s : Celle de Marilyn Monroe

4. Qu'est parvenue à faire une famille américaine, en 2008, selon un reportage du journal « Libération » ?

- h : Faire voler une morue
- i : Dresser des poissons rouges
- j : Battre le record de lancer de merlan
- k : Créer une ligne de vêtements, entièrement faits à base de poisson

5. Qu'avait annoncé Raymond Domenech dans une interview, juste avant l'Euro de 2008 ?

- l : Le forfait de l'équipe de France
- m : La victoire de l'équipe de France parce que Saturne est en conjonction à Uranus dans le signe du Poissons
- n : Le retour dans les cages de Bernard Lama
- o : Les couleurs du maillot de l'équipe de France : tout rouge comme le poisson



les réponses du Poisson : avril

SI VOUS TROUVEZ LES
BONNES RÉPONSES,
VOUS GAGNEZ LE
PROCHAIN NUMÉRO !

Des petites musiques pernicieuses, répétées à longueur de média :

- ♦ 1 - « Les retraités ne contribuent pas à la réforme des retraites »,
- ♦ 2 - « Les retraités n'ont pas de charge de loyer, à 80 % ils sont propriétaires »,
- ♦ 3 - « Les retraités ont des revenus supérieurs à ceux des actifs »,
- ♦ 4 - « La moyenne des salaires dans la fonction publique est de 2 639 euros ».

On entend même qu'on pourrait partager à égalité le budget consacré aux retraites pour verser une pension moyenne, quels que soient le montant et la durée cotisée.

Ces « propositions » viennent de bords divers parfois même opposés. Mais d'où qu'elles naissent, cela révèle, soit l'immensité de l'ignorance de certains concernant l'histoire des retraites, même pour des faits relativement récents, soit une propagande visant à implanter l'idée que, vraiment, les retraités gagnent trop ! De là à chercher le moyen de « corriger cette injustice », il n'y a qu'un pas !

Reprenons une à une toutes ces belles idées :

Premièrement, déjà, alors que la durée hebdomadaire de travail allait au-delà des 35 heures et qu'il fallait 37,5 annuités pour une retraite à taux plein prise à 60 ans, la plupart des salariés commençaient leur carrière à 18 ou 20 vingt ans. Ils cotisaient donc de 2,5 à 4,5 années sans en tirer bénéfice pour le montant de leur pension. Depuis la réforme Balladur les pensions sont indexées sur les prix, mais ce principe a toujours été trahi par la sous revalorisation permanente de même qu'entre Sarkozy et Hollande, de report en report, un an de réévaluation a été occulté ! Donc les retraités doivent avoir bonne conscience, ils ont cotisé, ils cotisent et sans doute ils cotiseront encore !

Deuxièmement, s'il est vrai que beaucoup de retraités ont réussi à être modestement propriétaires, ce n'est pas le cas de tous, c'est en se privant et à force de cumuler de petites économies qu'ils ont pu le faire. On ne va quand même pas mettre ça dans la balance comme si on leur avait fait un cadeau !

Troisièmement, c'est le comble de la manipulation des chiffres.

Comment prouver qu'à situation égale, une pension qui fait 72 % du salaire est supérieure à 100 % de la rémunération d'un actif ? mystère ou, là encore, propagande !!!

Quatrièmement, le salaire moyen dans la fonction publique s'élèverait (19 juillet 2022) à 2 639 euros bruts par mois !! Beaucoup de fonctionnaires vont s'en réjouir et probablement demander un rattrapage de ce qu'ils n'ont pas perçu. C'est tout simplement une manipulation grossière de la notion de moyenne. Moyenne arithmétique, médiane, moyenne pondérée, moyenne géométrique... il y a le choix suivant ce que l'on veut démontrer. Et là les manipulateurs sont à l'œuvre !

Enfin, il faut se méfier des « vérités » de propagande et il vaut mieux se faire une opinion par la presse syndicale, vos intérêts seront mieux défendus.



VOUS AVEZ DIT SOLIDAIRES ?

ALORS QUE LES RICHES CONFISQUENT LA MAJORITÉ DE LA RICHESSE CRÉÉE !!!

*Chacun à sa place : les riches c'est fait pour être riches,
les pauvres pour être pauvres.*

Louis De Funès dans « La folie des grandeurs »

Le français Gabriel ZUCMAN, professeur à l'école d'économie de Paris et à l'Université de Berkeley, en Californie, était cette année, pour la première fois, au forum économique mondial de Davos. Il a participé à une table ronde qui portait sur :

- ◆ la fiscalité internationale, qui importe beaucoup aux acteurs économiques participant à la rencontre ;
- ◆ les inégalités, qui en découlent, sujet volontairement oublié par les dirigeants politiques qui y siègent.

Pourtant, d'après Gabriel ZUCMAN, il importe de les relever et de les combler. Nous le citons : « Il y a, en France, aux États-Unis et dans beaucoup de pays, un vrai problème de justice fiscale. Les ultras riches, les milliardaires, ont, en moyenne, des taux d'imposition qui sont, souvent, bien plus faibles que ceux des classes dites moyennes ». **C'est particulièrement extrême en France.** Les 370 ménages aux avoirs les plus élevés ne sont réellement imposés, si on prend en compte tous leurs revenus économiques, **QU'À HAUTEUR DE 2 %** ».

L'économiste insiste sur le fait que la fin de l'I.S.F, aboli par Emmanuel Macron, n'a rien arrangé. Et ce n'est pas l'impôt sur la fortune immobilière, instauré par le même Président, qui y change quelque chose. Il affirme : « Ces ultras riches ne paient quasiment aucun impôt. La plus grande partie de leur patrimoine est financier : des titres, des actions ou encore des obligations. In fine, le seul qu'ils payent c'est celui sur les sociétés, via celles dont ils sont actionnaires ». Sous la houlette de l'O.C.D.E, a été décidé le principe d'une taxation minimum de 15 % pour les entreprises. Gabriel ZUCMAN, par ailleurs directeur de « l'Observatoire européen de la fiscalité », considère qu'il s'agit d'un progrès en précisant, toutefois : mais « 15 % c'est bien trop faible quand, dans le même temps, en France, les classes populaires, les classes moyennes paient 50 % de leurs revenus en impôts divers, directs ou indirects ».

50% pour le peuple, 15% pour les multinationales, les acteurs économiques les plus puissants! Où est la logique, qui peut parler de justice ?

Il se prononce également contre la réforme des retraites telle qu'elle est proposée, en relevant, au passage, que ceux qui n'auront pas d'autres choix que d'aller jusqu'à l'âge légal seront, pour la plupart, les travailleurs peu diplômés, à bas revenus, qui auront commencé relativement jeunes et seront donc déjà usés par le labeur.

Nous ne pouvons qu'approuver ses conclusions.

Il est aussi un fait à relever, peu cité dans les différents débats et écrits afférents à cette maudite réforme ; l'idée de remise en cause des « 35 heures, sans diminution de salaire » en tant qu'acquis social ».

Prenons, pour exemple, un fonctionnaire ;

Avant 1998, il était, c'est vrai, assujéti à une durée hebdomadaire de travail de 39 heures. Cependant, à l'âge de 60 ans, avec 37,5 annuités de service il pouvait partir à la retraite avec le maximum autorisé de sa pension. Si la réforme voulue par le gouvernement passait, le même fonctionnaire devrait avoir, en 2023, 43 annuités et partir à 64 ans. **Combien d'heures travaillées en plus pour le même, voire un moindre revenu ?** la réforme annihile le « bénéfice » des 35 heures.



La mise en œuvre de réformes inutiles et nuisibles (retraite, assurance chômage, etc.) se fait au détriment des plus défavorisés. Cela, déjà, est condamnable. Mais, ce qui l'est encore plus c'est qu'on nous les inflige en invoquant **UN DEVOIR DE SOLIDARITÉ. C'est le comble de l'indécence!** dans le même temps, les plus riches s'enrichissent encore en faisant fructifier leur capital par l'exploitation des travailleurs et grâce aux mesures mises en place, en leur faveur, par le Gouvernement. 2 constats pour corroborer nos dires :

- ♦ d'après « Le Figaro », journal qu'il est difficile de classer parmi les polémistes d'extrême gauche, si, en 2019, la France comptait 95 milliardaires, deux ans plus tard, ils sont 109. En outre, leur richesse a, en moyenne, progressé de 30% pendant la pandémie ;
- ♦ les 5 premières fortunes de France possèdent actuellement autant d'argent que les 40% des plus pauvres, soit 30 millions d'habitants de notre pays.

Ajoutons, pour faire bonne mesure, l'émergence permanente de scandales concernant des femmes et hommes politiques au plus haut niveau, de tous bords, qui sont tous générés par la cupidité, et nous aurons démontré que ce n'est pas à nous qu'il faut donner des leçons de solidarité.

Actifs ou retraités,

nous sommes tous des citoyens à part entière et participons à la cohésion sociale de ce pays.

Si l'ambiance est délétère, ce n'est pas de notre fait. Nous faisons notre part et subissons suffisamment de pressions financières. Alors qu'en ce 21^{ème} siècle et pour ne parler que de la France, de plus en plus nombreux sont ceux qui ne peuvent plus se chauffer, se nourrir, il serait temps que les « donneurs de leçons », fassent preuve, pour un peu de solidarité, d'honnêteté. Peut-être qu'ainsi ils retrouveraient, enfin, un peu de dignité.

TÉLÉPHONE PORTABLE

COMMENT SÉCURISER VOS DONNÉES ?

(suite de l'article paru dans l'info n° 74)

ÉVITER LES RÉSEAUX WIFI PUBLICS

Les réseaux Wi-Fi publics sont rarement sécurisés. Un pirate peut enregistrer toutes les informations transmises, telles que les données de connexion, les coordonnées financières, les répertoires, etc.

GARDER LES APPLICATIONS À JOUR

Les fournisseurs de logiciels procèdent régulièrement à des mises à jour pour pallier des failles de sécurité. Installer ces correctifs à partir de sites bien identifiés est utile et sans risque. Toutes ces mesures sont nécessaires, elles peuvent être complétées par des logiciels (certains gratuits mais très souvent payants) de cyber sécurité, anti-virus, filtrage Web, anti-hameçonnage et/ou de filtrage anti-fraude.

UTILISER LE VPN

Un nouveau moyen de confidentialité et de sécurité est apporté par le VPN⁽¹⁾.

Le VPN est un logiciel très puissant et important pour protéger les données en permanence. Il s'agit d'un réseau privé offrant à l'utilisateur un anonymat complet lors de sa navigation sur internet. Toutes les informations transmises circulent alors dans un tunnel crypté, elles deviennent indéchiffrables. Le VPN est, en principe, payant.

⁽¹⁾VPN est l'abréviation de «Virtual Private Network» et signifie Réseau Privé Virtuel en français.

En cas de malheur pour pallier les conséquences de la perte, du vol ou de la destruction de ce cher (dans tous les sens du terme) téléphone, deux précautions s'imposent :

- **Relever le code IMEI** du mobile. Il s'agit de « l'Identité Internationale d'Équipement Mobile », composé de 15 à 17 chiffres. Il suffit de taper la suite de caractères *#06# sur le clavier pour l'obtenir. Il permet de demander le blocage du mobile à l'opérateur.
- **Sauvegarder ses données** est nécessaire pour les rétablir sur un nouveau téléphone. Il est donc indispensable d'en effectuer des sauvegardes régulières sur un support externe au mobile : ordinateur, support amovible ou sur le « cloud » d'un prestataire.

L'ingéniosité des escrocs est sans limite et nul n'est à l'abri d'une attaque, d'une arnaque.

Pour autant, nous ne sommes pas obligés de leur faciliter la tâche et les quelques précautions élémentaires évoquées ci-dessus sont bien à même de nous en prémunir.

VOYAGER À L'ÉTRANGER SANS SOUCI, C'EST POSSIBLE!

Mais il faut remplir certaines démarches, prendre quelques précautions. On ne peut pas voyager anonymement, la police est susceptible d'opérer des contrôles d'identité qui obligent à présenter un document officiel en cours de validité.

La compagnie aérienne vérifie aussi l'identité de chaque voyageur, majeur comme mineur. Il faut alors posséder soit :

- ◆ une carte nationale d'identité française,
- ◆ un passeport.

Attention certains pays ne tiennent compte que de la date de validité imprimée sur les cartes d'identité et ignorent la prolongation de validité de 5 ans. De façon à éviter tout désagrément pendant le voyage, il est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide.



Précautions utiles avant le départ :

- Conserver une copie des documents d'identité. Il est conseillé de les photocopier ou de les scanner. Cela sera utile en cas de perte ou de vol des papiers
- S'inscrire sur Ariane.

Ariane est un service du ministère des affaires étrangères. Il permet, si la situation du pays le justifie, de recevoir, durant le voyage, par mail ou SMS, des informations ou des consignes de sécurité. La personne désignée comme celle à contacter peut, aussi, être prévenue.

EN CAS DE PROBLÈME DE SANTÉ :

Durant les voyages à l'étranger, des soins médicaux sont parfois nécessaires. En Europe, ils peuvent être pris en charge par l'organisme de sécurité sociale local. En cas de séjour hors d'Europe, ils peuvent, sous certaines conditions, être remboursés par l'Assurance Maladie.

1. SPÉCIFIQUEMENT POUR LES VOYAGES EN EUROPE

En Europe, dans un État de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (UE/EEE), en Suisse ou au Royaume-Uni, les soins devenus nécessaires (urgents, inopinés) en cours de séjour peuvent être pris en charge grâce la Carte Européenne d'Assurance Maladie : CEAM.

Au moins 15 jours avant le départ (il est prudent d'anticiper le plus possible), il faut se la procurer auprès de la caisse d'assurance maladie.

En tenant compte de la législation en vigueur et des formalités à remplir dans le pays de séjour, elle permet d'attester des droits à l'assurance maladie et de bénéficier, sur place, d'une prise en charge des soins médicaux. La CEAM est individuelle et nominative. Chaque membre de la famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Aucun justificatif n'est à fournir lors de la demande.

Les cartes sont valables 2 ans maximum, sans, toutefois, excéder la durée des droits à l'assurance maladie.

En pratique, la CEAM peut être demandée :

- ♦ par Internet : en se connectant sur le compte « ameli », dans la rubrique « Mes démarches » ;
- ♦ par téléphone : en composant le 36 46 (service gratuit + coût de l'appel) ;
- ♦ sur place, en se rendant dans un des points d'accueil de la caisse d'assurance maladie.

Présenter la CEAM permet la prise en charge de soins médicaux reçus pendant le séjour ;

- ♦ soit il n'y a pas à faire l'avance des frais médicaux,
- ♦ soit, il faut la faire et demander le remboursement, sur place, par l'organisme de sécurité sociale local.

Les frais médicaux qui n'ont pas été remboursés sur place, peuvent, éventuellement, l'être à votre retour en France. Pour cela il faut présenter des factures acquittées et des justificatifs de paiement. Il est, donc, impératif de les conserver. La démarche peut être effectuée sur le compte « ameli », rubrique « Mes démarches », « Remboursements de soins à l'étranger ».

Si vous n'avez pas de compte « ameli », adressez les justificatifs accompagnés du formulaire S3125 « Soins reçus à l'étranger », à votre caisse d'assurance maladie.

2. VOYAGES HORS D'EUROPE

En dehors de l'Union européenne, de l'Espace économique européen (UE/EEE), de Suisse ou du Royaume-Uni, seuls les soins médicaux urgents et imprévus pourront, **éventuellement**, être pris en charge par la caisse primaire d'assurance maladie lors du retour en France.

Là encore, le compte « ameli », rubrique « Mes démarches » puis « Remboursements de soins à l'étranger » est l'outil le mieux approprié pour entreprendre les démarches nécessaires.

Liste des pays européens prenant en charge les frais médicaux :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie.

Rions UN PEU



HOMMAGE À FERDINAND GENDREY

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès, à l'âge de 94 ans, de notre camarade et ami Ferdinand GENDREY. Adhérent à Force Ouvrière depuis 1947, il fait partie des membres fondateurs de la Fédération Syndicaliste (FOPTT).

Ancien responsable de la commission DOM d'Île-de-France, il a assumé avec brio l'animation du syndicat professionnel régional IDF de la distribution et de l'acheminement. À ce titre, il était membre de la commission nationale du SPN5 (Secrétariat Professionnel National des agents de la distribution et de l'acheminement).

Il fut à l'initiative de la mise en place de la prime d'éloignement et de l'amélioration des congés bonifiés. Son dévouement unanimement reconnu lui a valu d'être honoré de l'Ordre National du Mérite. À la retraite, il était également responsable de la commission départementale des retraités de la Guadeloupe.

Au-delà du militant fidèle et dévoué qu'il était, nous saluons avec respect son profond attachement aux valeurs de Force Ouvrière et son engagement à défendre les intérêts matériels et moraux des postières et postiers. Nous gardons de notre camarade le souvenir d'un homme de conviction et de générosité. Merci à toi Ferdinand pour ton militantisme, ton dynamisme et ton enthousiasme.



HOMMAGE À ANDRÉ FREZEL

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès, à l'âge de 90 ans, de notre camarade et ami André FREZEL, ancien membre de la commission nationale des retraités.

Au-delà du militant exemplaire qu'il était, André partageait les valeurs de solidarité, de fraternité et d'indépendance de Force Ouvrière. Son engagement à défendre et à améliorer les intérêts matériels et moraux des télécommunicants était apprécié de tous. Nous gardons de notre camarade le souvenir d'un homme et d'un militant de conviction.

HOMMAGE AUX MILITANTS DISPARUS

- ✘ M Serge DEVAUD (Ain)
- ✘ M Michel ELOI (Ardennes)
- ✘ M Robert TUECH (Bouches-du-Rhône)
- ✘ Mme Geneviève LE FORT (Calvados)
- ✘ M Paul LAUDOYER (Charente)
- ✘ M Gabriel BOURDEU (Côte-d'Or) ancien Secrétaire départemental de la Côte-d'Or
- ✘ Mme Marie-Thérèse LELIONNAIS (Côtes-d'Armor)
- ✘ Mme Danielle FIQUET (Drôme)
- ✘ M Georges ROUZIE (Haute-Garonne)
- ✘ M Jacques ESTABLIER (Gironde) Responsable de la Commission des Retraités, militant dévoué et attaché aux valeurs de FO
- ✘ Mme Arlette MONTEL (Gironde)
- ✘ M Sylvain CLEMENT (Ille-et-Vilaine)
- ✘ Mme Jeanne COURTAIS (Ille-et-Vilaine)
- ✘ M Alain FERRE (Indre-et-Loire)
- ✘ M René BATAIL (Isère)
- ✘ Mme Thérèse CHARTIER (Loir-et-Cher)
- ✘ Mme Lucette GARNON (Loir-et-Cher)
- ✘ M Albert PINAULT (Loir-et-Cher)
- ✘ M Lucien SOUCHU (Loire-Atlantique)
- ✘ M Roger BEDU (Loiret)
- ✘ Mme Monique ANTIGO (Lot-et-Garonne)
- ✘ Mme Marcelle TOUZE (Maine-et-Loire)
- ✘ M Guy SIMONIN (Haute-Marne)
- ✘ Mme Danielle DRUAIS (Meuse)
- ✘ Mme Mireille CANDELIER (Nord)
- ✘ Mme Yvonne FAUCHER (Haute-Vienne)
- ✘ M Bernard LEFLANC (Orne)
- ✘ M René BOURLOT (Puy-de-Dôme)
- ✘ M André BORJA (Pyrénées-Orientales)
- ✘ M Michel HOSTALLIER (Pyrénées-Orientales)
- ✘ M Alain DEBEAUMONT (Bas-Rhin)
- ✘ M Fernand FURSTENBERGER (Haut-Rhin) ancien Secrétaire régional d'Alsace, Secrétaire départemental du Haut-Rhin, militant dévoué et à l'écoute des autres
- ✘ Mme Claudette PIERSON (Rhône)
- ✘ M Rémy BORDET (Saône-et-Loire)
- ✘ Mme Jeanne COLOMB (Saône-et-Loire)
- ✘ M Raymond GENOUD (Haute-Savoie)
- ✘ M André GOURJON (Paris)
- ✘ Mme Jacqueline LEDUC (Paris)
- ✘ M Louis PELISSIER (Tarn)
- ✘ Mme Marie-Anne LOUISON (Guadeloupe)
- ✘ Mme Catherine MAILLOT (Réunion)

À LEURS FAMILLES ET À LEURS PROCHES, NOUS PRÉSENTONS NOS SINCÈRES
CONDOLÉANCES ET LES ASSURONS DE NOTRE SYMPATHIE ATTRISTÉE.